

Assemblée nationale
XIII^e législature
Session ordinaire de 2009-2010

Compte rendu
intégral

Première séance du mardi 1 juin 2010

.../...

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. En ce qui me concerne, en tant qu'élue de la montagne, l'amendement présenté par le rapporteur me convient tout à fait. Il répond aux attentes des élus de la montagne, qui se sont effectivement mobilisés, autour de l'ANEM et de son président, pour qu'aucun seuil n'existe dans les zones de montagne, compte tenu des particularités.

À ma connaissance, les élus des autres zones, en dehors de la montagne, ne se sont pas mobilisés contre ce seuil des 5 000 habitants. Ils n'ont rien demandé. Il me paraît en outre important de conserver quand même ce seuil,...

M. Jacques Domergue. Mais non !

Mme Henriette Martinez. ...fixé comme un objectif pour les autres zones, même si l'on peut y déroger, parce que le fait d'établir ce seuil donne un impératif important pour les communes qui doivent se regrouper pour atteindre des proportions convenables. Si nous faisons complètement disparaître ce seuil des 5000 habitants, alors nous aurons non plus une dérogation au seuil, mais une généralisation des toutes petites communautés de communes. Or je sais, à partir de l'exemple de mon département, qu'il en existe et qu'elles ont besoin de se regrouper, d'aller plus loin.

Cet objectif à atteindre me paraît donc important. Il faut le conserver et l'amendement du rapporteur satisfait toutes ces demandes. Il répond à toutes les attentes.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Elle a raison !

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Léger.

M. Francis Saint-Léger. Je voudrais à mon tour remercier M. le rapporteur pour l'amendement qu'il a déposé, qui répond parfaitement aux préoccupations que nous avons soulevées concernant les territoires ruraux. Je tiens également à remercier le Gouvernement, en la personne de Michel Mercier, d'avoir entendu notre demande. Comme l'ont rappelé à l'instant Vincent Descoeur et Henriette Martinez, cet amendement prend vraiment en compte la spécificité de la montagne.

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Je retire l'amendement n° 156.

(L'amendement n° 156 est retiré.)

M. le président. Je vais donc mettre aux voix l'amendement, n° 591, présenté par le rapporteur.

(L'amendement n° 591, accepté par le Gouvernement, est adopté.)